

En bref

1831 Personnes

dont 1662 salariées et 169 indépendantes ont participé à l'enquête sur les salaires 2002, représentative au niveau national, de veb.ch / VEB/SWISCO/ACF. Les résultats indiqués sur cette page se réfèrent aux titulaires du diplôme et du brevet exerçant une activité salariée. Les données se basent sur les salaires de l'année 2001.

CHF 170 800.–

est le salaire annuel moyen du titulaire du diplôme.

Age moyen

des diplômé(e)s 46,0 ans
des breveté(e)s 35,6 ans

CHF 108 400.–

est le salaire annuel moyen du titulaire du brevet.

	avec diplôme (salié)	avec brevet (salié)
Revenu annuel moyen par groupe de branches		
Commerce	180 300	113 200
Industrie/Artisanat	172 000	108 900
Services	177 400	107 400
Administration	136 300	105 500
Revenu annuel moyen selon niveau hiérarchique		
Membres de la direction	188 600	135 000
Cadres	154 100	107 400
Employé(e)s spécialisé(e)s	116 200	91 700
Temps de travail moyen hebdomadaire en heures		
Membres de la direction	49,5 /h.	48,2 /h.
Cadres	46,8 /h.	45,4 /h.
Employé(e)s spécialisé(e)s	43,4 /h.	43,4 /h.
Total des réponses	48,0 /h.	45,4 /h.
Utilisation d'Internet		
Utilisateur d'Internet	97,5 %	98,5 %
Nombre de jours de vacances par an		
Membres de la direction	26,0 jours	24,1 jours
Cadres	25,9 jours	23,6 jours
Employé(e)s spécialisé(e)s	24,0 jours	22,5 jours
Total des réponses	25,8 jours	23,4 jours
Changement d'emploi		
Pendant les prochains douze mois, ont l'intention de changer d'emploi	15,2 %	25,4 %

Sommaire

1	Vue d'ensemble	
1.1	Introduction	4
1.2	Définition du salaire annuel	4
1.3	Correction des valeurs extrêmes	4
1.4	Médiane	4
1.5	Ecart type	4
1.6	Réponses reçues	5
1.7	Vue d'ensemble par canton (personnes exerçant une activité salariée)	5
1.8	Comparaison avec les résultats de la précédente enquête	6
2	Diplômé(e)s salarié(e)s	
2.1	Structure des réponses	7
2.2	Comparaison avec les résultats de la précédente enquête	8
2.3	Membres de la direction « Indépendants »	9
2.4	Vue d'ensemble	10
2.5	Groupes d'âge (dispersion étroite)	11
2.6	Répartition géographique (selon les cantons)	12
2.7	Augmentation réelle du salaire	12
2.8	Utilisation d'Internet	13
2.9	Intention de changer d'emploi	13
3	Breveté(e)s salarié(e)s	
3.1	Structure des réponses	14
3.2	Comparaison avec les résultats de la précédente enquête	15
3.3	Vue d'ensemble	16
3.4	Groupes d'âges (dispersion étroite)	17
3.5	Répartition géographique (selon les cantons)	18
3.6	Augmentation réelle du salaire	18
3.7	Utilisation d'Internet	19
3.8	Intention de changer d'emploi	19
4	Comparaison entre diplômé(e)s et breveté(e)s	
4.1	Le titulaire moyen du diplôme	20
4.2	Le titulaire moyen du brevet	20
4.3	Comparaison directe	20
4.4	Niveaux hiérarchiques	21
4.5	Comparaison par branche	22
4.6	Comparaison par canton	23
5	Comparaison directe des salaires hommes / femmes	
5.1	Diplômées	24
5.2	Brevetées	25
5.3	Données détaillées sur les salaires des femmes et des hommes	27
6	Autres analyses	
6.1	Nombre de collaborateurs en Suisse	28
6.2	Collaborateurs directement subordonnés	28
6.3	Formation complémentaire	28
6.4	Langues étrangères utilisées dans la profession	28
6.5	Vacances	28
6.6	Motifs du changement de profession	28

7 Indépendant(e)s

7.1	Nombre de réponses	29
7.2	Comparaison avec la précédente enquête	29
7.3	Différences par rapport aux salaires des employé(e)s	29

8 Annexe statistique

8.1	Commentaires	30
	Tableaux	
	Diplômé(e)s salarié(e)s : vue d'ensemble (répartition géographique selon les cantons)	31
	Breveté(e)s salarié(e)s : vue d'ensemble (répartition géographique selon les cantons)	32
	Diplômé(e)s salarié(e)s : vue d'ensemble par branche et par âge	33
	Diplômé(e)s salarié(e)s : membres de la direction	34
	Diplômé(e)s salarié(e)s : cadres	35
	Breveté(e)s salarié(e)s : vue d'ensemble par branche et âge	36
	Breveté(e)s salarié(e)s : membres de la direction	37
	Breveté(e)s salarié(e)s : cadres	38
	Breveté(e)s salarié(e)s : employé(e)s spécialisé(e)s	39

vcb.ch - VEB/SWISCO/ACF – une association à la pointe	40
--	----

Francs

Dans cette brochure les salaires sont donnés en CHF.

Ée et Ées?

Dans cette brochure, là où seule la forme masculine est mentionnée, la déclaration vaut évidemment aussi pour les femmes – dans la mesure utile .